

TARIFS ANNUELS FORFAITAIRES APPLICABLES EN 2024/2025

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE & SECONDAIRE - ECOLE COLLEGE LYCEE							
	ECOLE	ECOLE - Section internationale britannique		COLLEGE	COLLEGE - Section internationale britannique	LYCEE	LYCEE - Section internationale britannique
		Maternelle	Elémentaire				
SCOLARITE	1374 €	1998 €	2622 €	1773 €	2460 €	1893 €	2460 €
DEMI-PENSION 4 jours/sem.	1041 €			1140 € / hors classes de 3 ^{ème}		1143 € / classes de 3 ^{ème} incluses	
DEMI-PENSION 5 jours/sem.	-----			1350 € / hors classes de 3 ^{ème}		1383 € / classes de 3 ^{ème} incluses	
Repas occasionnel	7,70 €			8,40 €		8,80 € / classes de 3 ^{ème} incluses	
PAI alimentaire	30 € par trimestre pour les Projets d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire Participation forfaitaire correspondant au service et à la surveillance cantine TRES IMPORTANT : Dossier de PAI dûment complété à retourner IMPERATIVEMENT avant la rentrée scolaire						
ETUDE/GARDERIE 16h30 à 17h30	420 €			-----		-----	
GARDERIE 17h30 à 18h30	310 €			-----		-----	
DROIT D'INSCRIPTION	250 € pour le 1 ^{er} enfant inscrit + 50 € pour le 2 ^{ème} enfant + 50 € pour le 3 ^{ème} enfant (gratuité de l'inscription au-delà du 3 ^{ème} enfant inscrit) - Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion.						
DROIT DE REINSCRIPTION	200 € par famille / Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion						
Location de casiers	-----		-----		30 € par an / de la 6 ^{ème} à la terminale		

Dès le 3^e enfant inscrit à l'Institut Fénelon, les familles bénéficient d'une réduction de 30% sur la contribution familiale (scolarité) du plus jeune des enfants inscrits. Même avantage consenti lors de l'inscription d'un 4^{ème}, etc. La réduction s'applique toujours aux enfants les plus jeunes.

La ville de Grasse verse une subvention aux élèves de maternelle et du primaire inscrits à la demi-pension et résidant sur la commune de Grasse. Cette subvention est déduite des frais de demi-pension au 3^{ème} trimestre.

Vous pouvez calculer vous-même le montant des contributions de votre (vos) enfant(s) :

- **Elève externe** : ne compter que la scolarité
- **Elève demi-pensionnaire** : compter la scolarité + la demi-pension sur 4 ou 5 jours

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - ISM FENELON	
FORMATION INITIALE	FORMATIONS EN ALTERNANCE
<p>BTS Commerce International : 2286 €</p> <p>DROIT D'INSCRIPTION : 250 € DROIT DE REINSCRIPTION : 200 € Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion</p>	<p>BTS Gestion de la PME LICENCE Commerce Vente et Marketing Digital BA HONS Global Marketing MASTERE Management des Achats et Supply Chain Les formations en alternance sont prises en charge par l'OPCO de l'entreprise</p>